



## "Crèche and Do"

Association Loi 1901  
Crèche à domicile  
Services d' "aide maman"  
Services périscolaires

Responsable de la structure  
Frédérique DOUSSET

**mardi 7 avril 2015,**

### **COURRIER AVRIL 2015**

#### **À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANTES À DOMICILE**

- **ASSEMBLEE GENERALE :**

Nous remercions les 3 mamans présentes à l'assemblée générale de l'association ! Nous travaillons tous les ans à retracer les moments forts de la structure et à réfléchir à nos orientations. Nous regrettons que si peu d'adhérents se rendent disponibles à cette occasion et ce, quelle que soit la formule proposée. L'expert-comptable nous a suggéré de remplacer l'ordre du jour par le menu !

Vous recevrez très prochainement le compte rendu, à noter toutefois une augmentation de 1 € de la cotisation mensuelle à compter du mois de mai.

- **LES ATELIERS :**

#### **1 /Ateliers bébés :**

- sortie bibliothèque le 7 avril pour les 2 groupes
- Le 22 avril : groupe 1
- Le 29 avril : groupe 2

#### **2/Ateliers Découverte (le vendredi) :**

- Le 3 avril : atelier exceptionnellement annulé
- Le 10 avril (gpe2): éveil corporel
- Le 17 avril (gpe 1): ballon et peinture façon Yayoi Kusama
- Le 24 avril (gpe 2) : patouille « Maïzena »

#### **3/Ateliers Thématiques (le lundi et le mardi) :**

- Le 6 avril : férié
- Le 7 avril (les 2 gpes du lundi et du mardi) : formes noires sur fond blanc façon « Matisse »
- Le 13 et 14 avril : Peinture feu d'artifice sur fond blanc façon « Matisse »
- Le 20 et 21 avril : Peinture façon « Mondrian »
- Le 27 et 28 avril : Fabrication mobiles façon « Calder »

- **Envoi des bulletins de salaire par mail.**

Malgré le fait qu'il s'avère plus compliqué que prévu de faire le tri entre l'envoi par mail ou par courrier des bulletins, nous continuerons cet effort pour les adhérents en cours de contrat. Par contre, le Bureau a décidé que l'envoi par mail serait systématique pour tous les nouveaux adhérents car nous souhaitons garder une démarche éco-citoyenne plus conforme aux valeurs de l'association.

- **LES FORMATIONS du premier semestre 2015 :**

- Du 18 au 22 mai : Module 7 (complet)
- Du 1<sup>er</sup> au 5 juin : Module 3 (complet)
- Du 15 au 19 juin : Module 2 (complet)
- **Du 21 au 25 septembre : Module 1 (reste 4 places)**

**Merci aux personnes qui ne se sont pas encore inscrites pour le module 1 de le faire rapidement.**

- **MODIFICATIONS / FINS DE CONTRATS été ou rentrée septembre :**

Même si cela vous semble un peu tôt (mais certains y ont déjà pensé : bravo !), **merci de nous contacter à partir de la semaine prochaine** si vous envisagez des modifications d'horaires à la rentrée de septembre ou des fins de contrats. En effet, certains enfants feront leur première rentrée scolaire et il faudra faire des simulations de coût (si vous envisagez de réduire vos horaires) ou bien vous transmettre la procédure à suivre (si votre salariée refuse cette modification ou si vous n'avez plus besoin de garde à domicile).

Les délais pouvant être longs (minimum **15 jours de procédure + jusqu'à 2 mois de préavis hors congés** pour les salariées qui ont plus de 2 ans d'ancienneté) et **le contrat s'arrêtant au dernier jour de travail** (donc pour certains fin juin/début juillet), **certaines parents devront s'en préoccuper dès la mi-avril**. Donc, à moins que vous ne souhaitiez rémunérer votre salariée alors que vous n'avez plus besoin d'elle, n'attendez pas trop pour nous contacter !

Du côté des intervenantes dont le contrat va s'arrêter, il faudra prendre RV avec Frédérique DOUSSET à partir du mois de mai pour faire un bilan de votre activité et un point sur vos projets professionnels si vous souhaitez continuer à travailler avec notre association.

- **ATTESTATIONS FISCALES (rappel) :**

**Les attestations fiscales** concernant les salaires nets, les charges et les frais de transport public versés en 2014 **sont disponibles sur le site PAJEMPLOI**. Suivez ce lien :

<http://www.pajemploi.urssaf.fr/portail/accueil/employeur-de-garde-denfants-a-do/je-remunere-et-je-declare/mon-attestation-fiscale.html#19e9a9a3-2b16-4e41-ac21-6d887d6b70a5> tout vous y est expliqué (que noter, où le noter, avantages fiscaux...)

Par ailleurs, nous vous avons envoyé par e-mail votre attestation fiscale pour ce qui concerne les frais d'association (nous tenons l'original à votre disposition si besoin puisque vous n'avez plus l'obligation de les transmettre aux impôts).

Associativement vôtre,

L'équipe de Crèche and do